Avant-propos

Anny Gouy
Présidente

DE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?

En préambule de notre rapport annuel, je vous propose de faire un petit tour d'horizon concernant l'année 2016 pour notre mutuelle et qui se traduira par la mise en œuvre de réformes importantes.

Mais avant cela, je voudrais dire quelques mots à propos de notre ami Laurent MASSON, décédé une semaine après notre conseil d'administration de Novembre dernier. Il était administrateur depuis 2006 et sa participation a toujours été appréciée dans le cadre de notre Mutuelle. Nous avons tous été très touchés par sa disparition et nous avons une pensée pour ses enfants, ainsi que pour sa famille.

Mais revenons à présent aux préoccupations de cette année 2016 et des réformes à venir,

• La première est l'application de la **directive européenne Solvabilité 2**, dont nous ne manquons pas de vous entretenir depuis plus d'un an. Elle est entrée en vigueur le 1er Janvier 2016. Elle prévoit des mesures dans trois domaines :

- Renforcement de la maîtrise des risques financiers par des exigences de fonds propres plus élevées qu'auparavant,

- l'évolution de la gouvernance, c'est-à-dire une formation spécifique de tous les membres gestionnaires de la mutuelle,

- amélioration de la transparence de la communication financière auprès du grand public,

Nous sommes suivis régulièrement par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) qui est un organisme disposant d'un pouvoir de contrôle et de police administrative susceptible de prendre des sanctions, en cas de non application des directives. J'oserais dire que « c'est du sérieux !!! » et que nous avons pris très rapidement les dispositions qui s'imposaient.

L'importance de nos réserves nous a permis de répondre au premier point sans aucune difficulté, tout en réajustant notre gestion en fonction des demandes de l'ACPR.

Tous les membres du Conseil d'Administration ont suivi diverses formations en fonction de leurs activités au sein de la mutuelle. Même si nous ne sommes pas encore tout à fait « au top » nous progressons rapidement.

L'amélioration de la transparence de la communication financière a pour but de veiller à la protection des adhérents. Un souci que nous avons toujours eu.

Tout ceci pour dire que nous ne sommes pas au bout de nos peines et que 2016 nous donnera encore l'occasion de progresser et ce, dans l'intérêt évident de nos adhérents.

• Application du tiers payant par les médecins

C'était pourtant bien parti !!! Malgré les diverses manifestations d'opposants, la ministre de la Santé, Marysol Touraine tenait bon. Nous avons toujours été pour ces dispositions généralisant le tiers payant, qui, à nos yeux, est une mesure de simplification et d'efficacité permettant l'accès aux soins pour tous.

Toutefois, nous avons pris connaissance de la censure, par le Conseil Constitutionnel, des dispositions de la généralisation du tiers payant pour le paiement de la part complémentaire.

Comme l'explique Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, « Il est désormais urgent de dépasser les oppositions dogmatiques au tiers payant alimentées par les surenchères syndicales. Il faut offrir aux médecins qui le souhaitent un **outil simple** qui permette un tiers payant intégral, le seul qui soit réellement utile aux patients.» Il est bon de souligner que plus de 130 000 professionnels de santé le pratiquent déjà. Notre Mutuelle, en accord avec la Mutualité Française, est déterminée à soutenir les travaux en cours, plébiscité par les Français, pour être en mesure de proposer à tous le tiers payant sur la part complémentaire, d'ici 2017.

• En 2015 se sont déroulées les **élections professionnelles** dans les différentes entreprises d'EIFFAGE Energie. Chaque élection renouvelle le choix des nouveaux élus en ce qui concerne, en particulier, la mutualisation auprès du Comité Central.

Ne nous voilons pas la face, nous vivons une crise politique générale qui risque de générer une baisse de confiance dans tous les secteurs. La mutualité et le syndicalisme n'y échappent pas. Nous sommes en train de vivre une mutation importante également dans l'ensemble du groupe tout entier et nous n'en mesurons peut-être pas encore toute l'ampleur.

Que l'on fasse partie des instances représentatives du personnel, de l'encadrement, des salariés ou, bien sûr, des membres de la mutuelle, notre objectif doit être, avant tout de redonner de la confiance et de développer un esprit de partage.

Il est indispensable, pour tous, de bien réfléchir à ce que l'on veut et à ce que l'on fait pour que notre objectif, en cette période de crise, ne devienne pas un réflexe conduisant à des solutions individuelles plutôt que collectives.

En tant que membre de notre Mutuelle, nous faisons partie d'une grande famille qui œuvre pour le bien de tous et dont le but est de permettre le droit à la santé sans distinction de situation ou de revenu. Chacun doit le comprendre et lutter pour que le désir un peu trop égoïste de certains ne vienne détruire ce que tant de nos collègues ont construit avant nous.

Depuis la création de notre mutuelle, la préoccupation première a toujours été de permettre l'accès aux soins pour l'ensemble de nos adhérents. Par contre, ce que nous constatons c'est que le renoncement aux soins augmente d'année en année. Nous devons veiller à ce que ceci ne se propage pas dans notre Mutuelle, en particulier pour les jeunes, les étudiants et les personnes âgées.

En 2016, nous allons accueillir un certain nombre de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration. Malgré le désir que nous ressentons tous de faire preuve d'une grande générosité, nous devons toujours avoir conscience que la solidarité a ses limites et que les décisions que nous aurons à prendre devront répondre à des critères réfléchis et équilibrés. Ceci nous permettra de rendre un service de qualité à un moindre coût pour nos adhérents.

• **En conclusion,** en 2016 notre mutuelle ne manquera pas de connaitre de nombreuses modifications. Nous relèverons ce défi en agissant collectivement, avec beaucoup de discernement et de détermination.

Surtout n'oublions pas que notre rôle de mutualiste demeure le même : **le mieux-être de nos adhérents grâce à une meilleure santé.**

Rapport du Conseil d'administration

Chacun garde en mémoire notre Assemblée Générale 2015 à Saint-Malo, dans les locaux du « Castel » qui donnait un air de vacances à nos débats qui furent très fructueux. Nous vous avions fait visiter la ville de Saint-Malo, qui, par son histoire nous incite à faire une visite dans ses murailles où l'esprit des plus grands marins semble flotter encore.

Nous remercions encore une fois, nos collègues qui ont tout mis en œuvre pour nous accueillir et nous faire partager deux journées particulièrement agréables.

Aujourd'hui, c'est dans la région de ROUEN que nous retournons. ROTOMAGUS, nom donné à ROUEN par les Romains, vit son essor grandir avec la conquête de l'Angleterre. Dès la moitié du XVII[e] Siècle, Rouen connait une prospérité exceptionnelle. Elle est la deuxième ville du Royaume de France. Son port particulièrement vivant et sa métropole pour la porcelaine, le vitrail, le drap et l'imprimerie se développe d'une manière extraordinaire. Les maisons à pans de bois et les églises se multiplient.

La révolution industrielle vit le développement des filatures, du tissage et l'industrie chimique.

Toutefois, les deux guerres mondiales infligèrent de lourds dégâts à la ville. En juin 1944, ce n'est plus qu'un champ de ruine. Il faudra quinze ans pour reconstruire le port, les quais et les ponts. Ce n'est qu'à la fin des années cinquante que les principaux monuments, comme la cathédrale et le palais de justice, pourront rouvrir.

On ne peut évoquer ROUEN sans penser au supplice de Jeanne d'Arc. A l'issue d'un jugement partial, elle sera déclarée hérétique et rien, ni personne ne pourra la sauver du bûcher. C'est sur la place du Vieux Marché, le 30 mai 1431, qu'elle fut brûlée vive. Sa statue est à présent dans la cathédrale, car il a fallu la protéger des dégradations et des tags.

L'année passée, dans le rapport du Conseil d'administration, nous nous réjouissions que le projet de la Loi-santé prévoie la généralisation du tiers-payant.

Aujourd'hui notre enthousiasme est bien plus modéré. En effet, le Conseil Constitutionnel a censuré cette mesure et a vidé d'une partie de sa substance le projet en limitant le bénéfice du tiers-payant aux assurés sociaux pris en charge à 100% par la sécurité sociale.

Alors que ce dispositif est déjà adopté dans 25 des 28 pays membres de l'Union européenne, alors que les Français plébiscitent le tiers-payant, il ne sera pas appliqué, au moins pour la part complémentaire.

Le Conseil constitutionnel considère que le législateur fait peser une « obligation nouvelle » sur les professionnels de santé sans l'assortir de garanties nécessaires à la protection de leurs droits et obligations.

En clair, le texte prévoyait la généralisation du tiers-payant sans garantir les modalités de paiement des actes aux médecins par les complémentaires-santé, alors que la loi a prévue, depuis longtemps, ces modalités entre les médecins et la sécurité sociale pour la part obligatoire.

Le tiers payant intégral reste donc un objectif, mais sur la base du volontariat des acteurs.

Enfin, le Conseil ne censure pas la disposition introduisant une nouvelle obligation dans le cahier des charges des contrats solidaires et responsables : si le tiers payant n'est pas une obligation au sens strict pour les complémentaires-santé, pour bénéficier du taux minoré de TSA, les contrats de complémentaire-santé devront

Le port de Rouen

permettre aux assurés de bénéficier d'une solution de tiers payant, au moins à hauteur des tarifs de responsabilité (ticket modérateur), et ce, dès le 1er janvier 2017.

Il y a au moins un point positif dans la décision du Conseil constitutionnel : le risque d'un retour à la solution d'un paiement unique de la sécurité sociale est totalement écarté.

En effet, le discours bien connu sur la complexité du tiers-payant respectant les deux financeurs (sécurité sociale et mutuelle) est entretenu par les syndicats médicaux qui réclament un payeur unique.

Nous comprenons aisément que les médecins rechignent à perdre du temps en tâches administratives et préfèrent se consacrer totalement à la pratique médicale. Par contre, leur vocation étant de soigner, ils doivent lutter contre le renoncement aux soins des malades confrontés à la difficulté de ne pouvoir avancer le prix de la consultation.

Les mutuelles sont en capacité de proposer aux médecins une solution de tiers-payant simple et fiable. En effet, ce qui fonctionne aujourd'hui avec les pharmaciens et les laboratoires, fonctionnera également avec les autres professionnels de santé.

Il s'agit là d'un faux débat, les mutuelles n'ont plus aujourd'hui à prouver leur sérieux dans le traitement des remboursements.

Église Saint Maclou

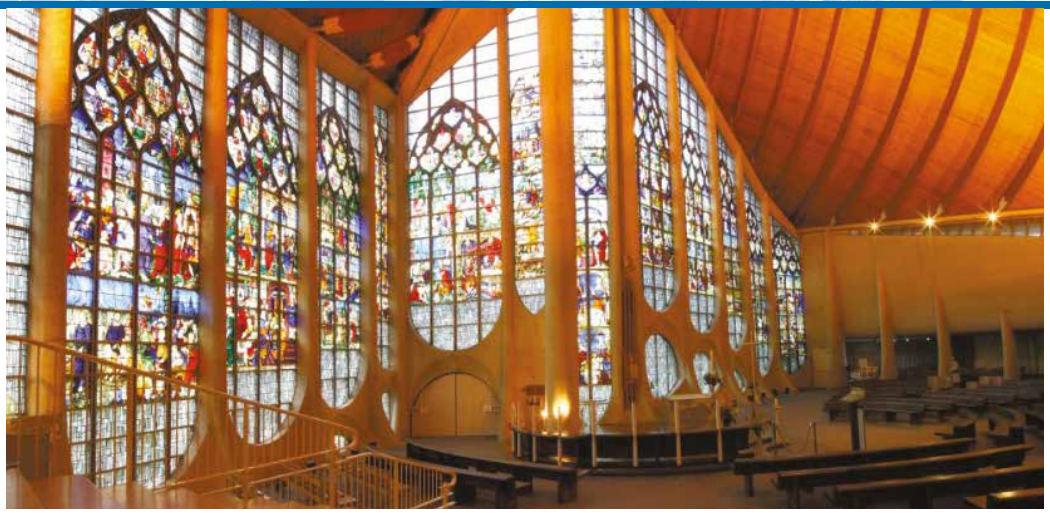

Eglise Sainte Jeanne d'Arc

Quoi qu'il en soit, la pratique du tiers payant n'étant plus une obligation pour les professionnels de santé, cela permettra d'apaiser les tensions qui ont engendré, en 2015, grèves et manifestations.

Les complémentaires tenteront de s'inscrire dans une logique de proposition de service aux médecins et non, dans une logique de contrainte.

Une dynamique pourrait éventuellement s'enclencher : si certains médecins volontaires pratiquent le tiers payant intégral, l'adhérent n'aura aucune avance de frais, tandis que pour les autres, il devra payer le ticket modérateur et, le cas échéant des dépassements d'honoraires, qui deviendront très «visibles». Si l'outil de tiers payant est jugé performant par leurs confrères, les médecins récalcitrants l'adopteront certainement à leur tour.

Au final, cette décision du Conseil constitutionnel, si elle censure l'obligation faite aux médecins de pratiquer le tiers payant intégral fin 2017, ne remet pas en cause l'obligation de pratiquer le tiers payant sur la part obligatoire.

S'agissant du tiers payant sur la part complémentaire, cette décision consacre la place et la responsabilité des organismes complémentaires comme acteur autonome. Elle laisse également ouvert le déploiement du tiers payant intégral, mais sur la base du volontariat des professionnels et des organismes complémentaires.

Il revient donc aux acteurs d'assumer leurs responsabilités ; aux complémentaires de proposer - en lien avec l'assurance maladie obligatoire - une solution de tiers payant unifiée, simple, fiable et respectant chacun des acteurs et aux professionnels de santé de faire leur choix, en fonction de leurs contraintes, mais surtout en tenant compte de l'intérêt des patients.

Autre point que nous évoquions l'an passé : la directive « Solvabilité 2 ».

Cette directive, en phase de test depuis plusieurs années, est entrée en application au 1er janvier 2016.

L'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (A.C.P.R.), qui a pour mission de contrôler les banques, les compagnies d'assurance et les mutuelles, a validé les pratiques de notre mutuelle. Le recours à un cabinet extérieur, pour nous épauler dans la démarche, nous a permis de respecter le cahier des charges et d'être en totale conformité avec la directive.

Bien que contraignante, et certainement en inadéquation avec une mutuelle de la taille de la nôtre, « Solvabilité 2 » permet, entre autre, de vérifier efficacement l'état de santé de notre mutuelle. S'il faut rassurer les autorités de tutelle, il convient également de rassurer nos adhérents et nos partenaires que sont les Comités d'entreprise, le Comité central et la Direction.

La première vérification qu'opère l'A.C.P.R. concerne la solvabilité et bien entendu c'est sur ce point précis que tous peuvent être rassurés. Le niveau des réserves financières de la mutuelle est tel que l'avenir est serein.

Ensuite, les vérifications portent sur le contrôle interne, l'honorabilité et la compétence de la gouvernance (les membres du Conseil d'administration). Sur ce dernier élément, un cycle de formation pour les administrateurs a été mis en place l'année dernière. Il devra être poursuivi, voire renforcé, en particulier en direction des nouveaux administrateurs qui, rapidement, doivent être en mesure de connaitre, comprendre et appréhender les problèmes de gestion de notre organisme.

Autre point d'actualité qui nous préoccupe : la mise en place d'une complémentaire-santé pour tous.

Le gouvernement a respecté son engagement (une fois n'est pas coutume) de demander aux entreprises, quelle que soient leurs tailles, de proposer une complémentaire-santé à tous leurs salariés. Cette démarche a été compliquée, surtout pour les petites structures, mais elle a abouti au 1er janvier 2016. Tout n'est pas parfait mais ne jouons pas la fine-bouche.

L'autre chantier concerne les retraités. Si, depuis toujours, notre mutuelle maintient les retraités pour un coût de cotisation défiant toute concurrence, c'est loin d'être le cas de toutes les complémentaires-santé. Bientôt, elles seront obligées de changer leurs comportements.

Pendant que certains louaient la solidarité intergénérationnelle qui est notre marque de fabrique, d'autres n'hésitaient pas à nous reprocher notre naïveté, voire notre idéalisme.

Demain, sous la contrainte, cette solidarité entre les actifs et les retraités devra être mise en œuvre et souhaitons que la réforme annoncée reprendra les idées que la mutualité préconise.

Lors du 41e Congrès de la Mutualité Française, qui s'est tenu à Nantes du 11 au 13 juin dernier, auquel notre mutuelle a participé, l'accent a été mis sur la nécessité de poursuivre la généralisation de la complémentaire-santé dans le respect de la solidarité.

Au cours de ce rendez-vous, tri-annuel, les mutualistes ont dressé un constat mitigé des réformes du système de protection sociale engagées par les pouvoirs publics, qui doivent être poursuivies et amplifiées. L'objectif à atteindre est une plus grande solidarité, pour un meilleur accès aux soins.

« La solidarité, c'est une lutte concrète contre le renoncement aux soins et les restes à charge. Ce n'est pas seulement disposer des mêmes droits… que certains ne peuvent exercer ». Voici une phrase extraite de la résolution du congrès qui résume en quelques mots ce vers quoi nous devons tendre.

Alors, demain, encore plus **MUTUELLEMENT SOLIDAIRES !**

Après le survol de notre activité et de l'actualité mutualiste, analysons ensemble les chiffres significatifs de l'année écoulée.

Ils sont toujours riches d'enseignement et permettent au Conseil d'Administration d'orienter ses décisions.

Statue de Jeanne d'Arc,
Place des Augustins

Effectifs au 31/12/2015

SOCIETES ou SECTIONS	Membres A Adhérents		Membres B Conjoints		Membres C Enfants		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ENERGIE	**7 294**	**-281**	**3 645**	**-132**	**6 385**	**-116**	**17 324**	**-529**
INACTIFS	**2 138**	**133**	**1 532**	**40**	**213**	**34**	**3 883**	**207**
CHÔMEURS	*185*	*8*	*72*	*-13*	*105*	*10*	*362*	*5*
AR DISTRELEC	*7*	*-1*	*2*	*0*	*0*	*0*	*9*	*-1*
AR EST	*27*	*0*	*19*	*-1*	*1*	*0*	*47*	*-1*
AR EIFFAGE ENERGIE	*1 915*	*127*	*1 122*	*60*	*91*	*20*	*3 128*	*207*
AR LINELEC	*4*	*-1*	*2*	*-1*	*0*	*0*	*6*	*-2*
B VEUFS EIFFAGE ENERGIE			*7*	*-3*	*11*	*7*	*18*	*4*
BR VEUFS DISTRELEC			*6*	*0*	*0*	*0*	*6*	*0*
BR VEUFS EST			*3*	*0*	*0*	*0*	*3*	*0*
BR VEUFS EIFFAGE ENERGIE			*294*	*0*	*5*	*-3*	*299*	*-3*
BR VEUFS LINELEC			*5*	*-2*	*0*	*0*	*5*	*-2*
TOTAL	**9 432**	**-148**	**5 177**	**-92**	**6 598**	**-82**	**21 207**	**-322**
	- 1,54%		**-1,75%**		**-1,23%**		**- 1,50%**	

Ratio adhérents actifs-inactifs au 31/12/2015

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
ACTIFS	80,43%	79,07%	77,33%	73,23%	71,70%	70,41%	97,57%	97,32%	96,77%	84,00%	82,93%	81,69%
INACTIFS	19,57%	20,93%	22,67%	26,77%	28,30%	29,59%	2,43%	2,68%	3,23%	16,00%	17,07%	18,31%

Moyenne d'âge au 31/12/2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne d'âge A actifs	41,46	42,77	43,10	42,49	42,81
Moyenne d'âge AR retraités	68,44	69,40	69,36	68,58	68,60
Moyenne d'âge générale	45,50	46,72	47,93	47,54	48,25

Éléments statistiques au 31/12/2015

	2012	2013	2014	2015	Variations en 2015
Lignes prestations	638 110	703 007	706 276	1 059 836	353 560
- Dont télétransmission sécurité sociale	283 367	279 588	276 153	283 465	7 312
- Dont télétransmission tiers-payant	287 561	359 253	365 897	706 862	340 965
- Dont saisie manuelle	67 182	64 166	64 226	69 509	5 283
DECOMPTES SECURITE SOCIALE	25 360	25 318	22 946	21 841	-1 105
FACTURES TIERS-PAYANT	13 928	11 409	10 690	11 777	1 087
VIREMENTS BANCAIRES	217 350	208 350	198 479	223 597	25 118
PRISES EN CHARGE HOSPITALISATION	5 008	3 285	3 059	3 343	284
NAISSANCES ENREGISTREES	404	325	333	299	-34
SECOURS EXCEPTIONNELS ALLOUES	7	4	4	2	-2
DECES ENREGISTRES A + AR	46	60	51	62	11
B + BR	34	27	30	40	10
C	1	1	1	3	2

Liste des décès 2015

MEMBRES A

ACTIFS

ENERGIE	RESEAUX NORD - LA BASSEE	LIENART	Christian	06/01/2015	55 ans
ENERGIE	THERMIE NORMANDIE - GIBERVILLE	FERE	Nicolas	29/01/2015	36 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - MANTES LA JOLIE	MILLIER	Gérard	19/02/2015	59 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	LUNEAU	Nicolas	21/02/2015	32 ans
ENERGIE	THERMIE EST - PULNOY BATIMENT	DE MAEYER	Catherine	12/03/2015	50 ans
ENERGIE	POITIERS - INFRASTRUCTURE	NOTTELET	Martine	22/03/2015	59 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - VERQUIN	LAMPASIAK	Thiery	11/05/2015	50 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - NANTERRE INTERIEUR	MEZIERE	Bruno	11/05/2015	52 ans
ENERGIE	FERROVIAIRE - VERQUIN	BERNARD	Daniel	11/07/2015	56 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	COSME	Laurent	11/08/2015	51 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	MARCHAIS	Arnaud	11/09/2015	54 ans
ENERGIE	THERMIE ATLANTIQUE - POITIERS	THOREAU	Wilfrid	10/10/2015	43 ans
ENERGIE	LORRAINE - DONCHERY	EL GHOUATI	Mohammed	29/10/2015	56 ans
ENERGIE	HAUTE NORMANDIE - ROUEN	MASSON	Laurent	29/11/2015	47 ans

CHÔMEURS

ENERGIE	VAL DE SEINE - SAINT VIGOR	LE JEAN	Dominique	17/02/2015	58 ans
ENERGIE	INFRA NORD - LENS	BIENASSIS	Jimy	28/08/2015	58 ans

RETRAITÉS

ENERGIE	ILE DE FRANCE - NANTERRE	LEFEBVRE	Serge	03/01/2015	79 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - BRY SUR MARNE	PENEL CAPELLE	Domice	05/01/2015	63 ans
ENERGIE	SIEGE - SERVICES FONCTIONNELS	BERTERREIX MUSCAR	Madeleine	09/01/2015	85 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	BERTRAND	Patrick	17/01/2015	59 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	PIERSON	Jean	27/01/2015	89 ans
ENERGIE	SUD-OUEST - PAU	SORIANO	André	28/01/2015	88 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - MELUN	PINCHON	Michel	03/02/2015	87 ans
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	BILLAULT	Claude	09/02/2015	62 ans
ENERGIE	NORD - LILLE	BOURRE	Ernest	13/02/2015	91 ans
ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	BEZIAT	Pierre	17/02/2015	90 ans
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	MILLET-PERRIOL	Georges	27/02/2015	85 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - MELUN	CERUSIER	Michel	01/03/2015	82 ans
DISTRELEC	DISTRELEC	SABOURIN	Andrée	05/03/2015	90 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - SAINT-DENIS	PIQUET	Claude	05/03/2015	82 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - GRANDS PROJETS	LEMONNIER	Jacky	18/03/2015	63 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	VAN DEN BORN	Alain	25/03/2015	65 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - LITTORAL	BAILLIE	André	26/03/2015	83 ans
ENERGIE	NORMANDIE - EVREUX	JOUENNE	Gérard	02/05/2015	88 ans
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES INFRA	RENAULT	Marcel	10/05/2015	61 ans
ENERGIE	NORD - LILLE	COLLET	René	29/05/2015	89 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - SAINT-DENIS	PEROTIN	Gaston	10/06/2015	94 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - NANTERRE	AVINET	Roger	12/06/2015	78 ans
ENERGIE	NORD - LITTORAL	VOGT	Ernest	18/06/2015	90 ans
ENERGIE	SIEGE - SERVICES FONCTIONNELS	DEVIENNE	Jean-Paul	19/06/2015	68 ans
LINELEC	LINELEC	JOSSE	Raymond	29/06/2015	96 ans

Liste des décès 2015 (suite)

ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	VIDEAU	Jean René	18/07/2015	87 ans
ENERGIE	SUD-OUEST - TARBES	FORT	Armand	21/07/2015	75 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - LE COUDRAY	PIERRE-AUGUSTE	Roland	31/07/2015	66 ans
ENERGIE	POITOU - POITIERS	BOUGRIER	Jacques	18/08/2015	65 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - BRY SUR MARNE	JACQUES	Roland	19/08/2015	62 ans
ENERGIE	SUD - OUEST - TOULOUSE	BORRAS	Pierre	23/08/2015	79 ans
ENERGIE	BRETAGNE - MORLAIX	PERAN	Alain	31/08/2015	62 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - COIGNIERES	GEULIN	Michel	04/09/2015	83 ans
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	JARRY	Claude	20/09/2015	84 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	GENDRON	Michel	01/10/2015	63 ans
ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	MIRON	Georges	10/10/2015	85 ans
ENERGIE	FERROVIAIRE - PARIS	RAOULT	Philippe	13/10/2015	57 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	LORTON	Gaston	14/10/2015	91 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - NANTERRE EP	GOMEZ	Marie - Claude	24/10/2015	63 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - ANTONY MALAKOF	ANDRES	Raymond	04/11/2015	83 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - MEULUN	STEUNOU	Alain	05/11/2015	64 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - DEPRETER	COFFIN	Robert	16/11/2015	61 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - CORBEIL	FOURMONT	Jean	02/12/2015	85 ans
ENERGIE	NORMANDIE - STEN CAEN	TONNELIER	Roland	13/12/2015	84 ans
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES	DUBOIS	Roger	17/12/2015	86 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - CORBEIL	BLAIN	Bernard Paul	31/12/2015	65 ans

MEMBRES B

CONJOINTS D'ACTIFS

ENERGIE	INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	CAUDAL	Betty	03/01/2015	60 ans
ENERGIE	ELECTRONIQUE - VERQUIN	DELABY	Jean-Claude	17/02/2015	59 ans
ENERGIE	TRANSPORT ET DISTRIBUTION - CERGY	CALARD	Laëtitia	01/07/2015	32 ans
ENERGIE	ATLANTIQUE - SAINT JEAN ANGELY	MARTIN	Laurent	21/07/2015	49 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	CHICHERY	Fabienne	02/10/2015	50 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - VERQUIN	ATTAGNANT	Danièle	08/10/2015	53 ans
ENERGIE	CENTRE LOIRE - ORLEANS	LAGNEAU - JOSSO	Jérôme	13/10/2015	53 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	BREUZIN	Isabelle	24/11/2015	53 ans

CONJOINTS DE RETRAITÉS

ENERGIE	INDUSTRIE NORD - VERQUIN	DESUERT	Christiane	10/02/2015	60 ans
ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	GUILLERY	Andrée	13/02/2015	80 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - CORBEIL ESSONNES	DE MIRAS	Jeannette	06/03/2015	68 ans
LINELEC	LINELEC	JOSSE	Renée	03/04/2015	93 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - NOGENT	GARNIER	Ginette	16/04/2015	75 ans
ENERGIE	NORELEC - VERQUIN	COLOMBANI	Josiane	23/04/2015	75 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	MONTRIEUL	Martine	30/04/2015	64 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	RICHARD	Huguette	09/05/2015	63 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - DR	LEBLANC	Claudine	22/05/2015	85 ans
ENERGIE	TRANSPORT ET DISTRIBUTION - CERGY	SOUTOULY	Lysiane	07/06/2015	61 ans
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES TERTIAIRE	TOLEDO	Jacques	25/06/2015	66 ans
ENERGIE	THERMIE NORMANDIE - CAEN	FERAY	Yvette	26/06/2015	56 ans
ENERGIE	NORD - BEAUVAIS	BIDEAUX	Jacques	04/08/2015	85 ans
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	PELLEGER	Jeannine	16/10/2015	81 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - COIGNIERES	MORVAN	Suzanne	20/11/2015	85 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - ANTONY MALAKOF	VEYRIER	Jean	27/12/2015	84 ans
LINELEC	LINELEC	GRANAT	Jeanne	31/12/2015	94 ans

VEUVES DE RETRAITÉS

ENERGIE	ILE DE FRANCE - SOMARSER	PIERRE	Gislaine	11/01/2015	81 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - SAINT-DENIS	PONTILLON	Halina	20/01/2015	90 ans
ENERGIE	NORELEC - VERQUIN	DUBUS	Gisèle	14/02/2015	78 ans
LINELEC	LINELEC	LAFON	Thérèse	22/02/2015	88 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - MANTES	THEME	Joséphine	08/03/2015	76 ans
ENERGIE	SIEGE	CESARO	Andrée	08/04/2015	85 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	BARBAREAU	Hélène	12/04/2015	92 ans
ENERGIE	NORMANDIE - CAEN	MAROT	Elise	01/05/2015	99 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - LE COUDRAY	CABUY	Micheline	06/06/2015	80 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - PARIS	GOUT	Michelle	26/06/2015	85 ans
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES	GONGOT	Josette	28/08/2015	84 ans
ENERGIE	SUD-OUEST - TARBES	CAZES	Suzanne	04/10/2015	97 ans
ENERGIE	INFRA NORD METROPOLE - LILLE	GROUX	Marguerite	12/11/2015	86 ans
ENERGIE	BRETAGNE - MORLAIX INFRA	NICOL	Thérèse	29/11/2015	82 ans
ENERGIE	SUD-OUEST - TARBES	TASTE	Suzanne	28/12/2015	92 ans

MEMBRES C

ENFANTS D'ACTIFS

ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	MALLIER	Bertrand	14/02/2015	1 mois
ENERGIE	QUERCY RODEZ G.E.	BESSIERE	Alice	13/09/2015	7 ans

ENFANTS DE RETRAITÉS

ENERGIE	CENTRE - DREUX	ONFROY	Sylvie	20/01/2015	48 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé par la perte d'un être cher.

Modifications des statuts et du règlement mutualiste

ANCIEN

Article 3 *du règlement mutualiste* : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul «actif»	38,00 euros
Adhérent seul «actif» + enfant (s)	47,40 euros
Couple «actif»	66,30 euros
Famille «actif»	70,90 euros
Adhérent seul «inactif»	43,05 euros
Adhérent seul «inactif» + enfant (s)	53,30 euros
Couple «inactif»	74,85 euros
Famille «inactif»	79,95 euros

NOUVEAU

Article 3 *du règlement mutualiste* : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul «actif»	38,95 euros
Adhérent seul «actif» + enfant (s)	48,60 euros
Couple «actif»	67,95 euros
Famille «actif»	72,70 euros
Adhérent seul «inactif»	44,55 euros
Adhérent seul «inactif» + enfant (s)	55,15 euros
Couple «inactif»	77,50 euros
Famille «inactif»	82,75 euros

La modification apportée au règlement mutualiste concerne le réajustement des cotisations annoncé dans le Flash-info de décembre 2015 et appliqué depuis le 1er janvier 2016.

Modifications statutaires concernant le « contrat responsable »

Article 6 : MALADIE.

Les prestations accordées par la Mutuelle sont calculées sur la base du tarif de responsabilité de l'Assurance Maladie (T.R.) et versées suivant les modalités prévues par le règlement intérieur.

1-1) Honoraires médicaux , lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :
300% du T.R.
Les actes dispensés par un médecin non signataires du Contrat d'Accès aux Soins seront remboursés à hauteur de 100% du ticket modérateur + 125% du T.R. jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de 100% du ticket modérateur et 100% du T.R.

1-2) Petite chirurgie, radiologie, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :
300% du T.R.
Les actes dispensés par un médecin non signataires du Contrat d'Accès aux Soins seront remboursés à hauteur de 100% du ticket modérateur + 125% du T.R. jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de 100% du ticket modérateur et 100% du T.R.

1-3) Actes techniques médicaux, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :
330% du T.R.
Les actes dispensés par un médecin non signataires du Contrat d'Accès aux Soins seront remboursés à hauteur de 100% du ticket modérateur + 125% du T.R. jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de 100% du ticket modérateur et 100% du T.R.

5) Frais d'appareils orthopédiques prescrits médicalement, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur : **235% du T.R ; et 200% du T.R.** lorsque les Caisses d'Assurances Maladie ne laissent pas de ticket modérateur avec un minimum de **1 000 euros par oreille** ticket modérateur compris et ce dans la limite des dépenses réellement engagées.

6) Forfait optique : Pout tous frais d'optique pris en charge par la sécurité sociale, versement d'une somme de 220 euros pour les enfants *dont au maximum 80 euros pour la monture, 350 euros pour l'optique unifocal pour les adultes dont au maximum 120 euros pour la monture ou de 550 euros pour de l'optique multifocal pour les adultes dont au maximum 120 euros pour la monture.*

10) Forfait journalier : Remboursement au tarif en vigueur au moment de l'hospitalisation ~~pendant 180 jours maximum, continus ou non, sur une période d'une année. Cette période d'indemnisation de 180 jours inclut celle prévue par d'autres organismes.~~

11) Honoraires pour intervention chirurgicale (KC) : lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur : 330% du T.R et 300% du T.R. lorsque les Caisses d'Assurances Maladie ne laissent pas de ticket modérateur et ce dans la limite des dépenses réellement engagées.

Les actes dispensés par un médecin non signataires du Contrat d'Accès aux Soins seront remboursés à hauteur de 100% du ticket modérateur + 125% du T.R. jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de 100% du ticket modérateur et 100% du T.R.

Article 9 :

Le droit aux prestations prend effet dans un délai de trois mois à compter de la première cotisation et immédiatement pour les enfants des membres participants inscrits régulièrement dans un délai d'un mois à dater de leur naissance. *Pendant ce délai de carence, le droit aux prestations est tout de même ouvert pour le ticket modérateur des soins de ville et d'hospitalisation et pour le forfait journalier.*

Modifications statutaires « autres »

STATUTS

Article 33 : Vacance

L'administrateur dont le poste est devenu vacant en cours de mandat est remplacé par un administrateur ~~nommé~~ *coopté* par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par l'assemblée générale ; si la nomination faite par le conseil d'administration n'était pas ratifiée par l'assemblée générale, les délibérations prises avec la participation de cet administrateur et les actes qu'il aurait accomplis n'en seraient pas moins valables.

L'administrateur ainsi désigné achève le mandat de son prédécesseur.

Dans le cas où le nombre d'administrateurs serait inférieur au minimum légal du fait d'une ou plusieurs vacances, une assemblée générale est convoquée par le président afin de pourvoir à la nomination de nouveaux administrateurs.

Article 36 : Le responsable administratif

Le responsable administratif assiste, *à l'invitation du président,* aux réunions du conseil d'administration.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Article 14 : Paiement des prestations

Constitution des dossiers

Le paiement des prestations est subordonné à la remise de toutes pièces justificatives *originales* établissant le montant des frais engagés et mentionnant le nom du malade : reçu du médecin, ordonnances tarifées par le pharmacien et décompte des caisses de sécurité sociale ou d'un régime particulier équivalent, etc.

RÉGLEMENT MUTUALISTE

Article 6 : MALADIE

4) Frais pharmaceutiques, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

35 % du T.R. sur les produits ~~à vignettes blanches~~
remboursés par le régime obligatoire à 65 %

70 % du T.R. sur les produits ~~à vignettes bleues~~
remboursés par le régime obligatoire à 30 %

85 % du T.R. sur les produits ~~à vignettes oranges~~
remboursés par le régime obligatoire à 15 %

Résolutions

Comme chaque année, nous soumettons à votre approbation les résolutions nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne gestion de notre mutuelle

Conformément aux statuts, nous vous soumettons sur le bulletin de vote de couleur vert les résolutions nécessaires au bon fonctionnement de notre mutuelle et auxquelles vos réponses sont indispensables.

. Première résolution *(Article 22 des statuts)*
Approbation des comptes de l'exercice 2015 et quitus aux administrateurs.

. Deuxième résolution
(Article 7 du règlement mutualiste)
Fixation de l'enveloppe d'action sociale, pour attribution de primes de naissance, d'indemnités décès, d'indemnités obsèques et de secours exceptionnels à 195 000 euros.

. Troisième résolution
(Article 21 des statuts)
Approbation de la proposition des modifications du règlement mutualiste et du règlement mutualiste, précisée ci-avant

. Quatrième résolution
(Article 24 des statuts)
Délégation au conseil d'administration de modifier le montant des prestations et des cotisations si cela est nécessaire.

A retourner à Mohamed DEKKALI au Siège de la Mutuelle uniquement si vous assistez au repas.

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

- assistera au repas amical du 4 juin 2016 - Ci-joint un chèque de 20 € x .....nb de personnes soit .....€

Repas amical

Cher(e) Adhérent(e),

Vous êtes de plus en plus nombreux, en activité ou en retraite, à manifester le désir de vous retrouver tous ensemble.

Notre Assemblée Générale semble la meilleure occasion pour cette rencontre.

IMPORTANT

NE PAS UTILISER LES ENVELOPPES DE VOTE POUR REPONDRE, MAIS PRENDRE UNE ENVELOPPE DIFFERENTE.

Comme les années passées, nous organisons,
à l'issue de notre réunion annuelle, un repas amical moyennant une participation financière de 20 €.

Pour nous permettre de préparer au mieux ce repas, nous vous prions d'avoir l'amabilité de nous retourner le talon détachable ci-joint avant le 24 mai 2016.

UNE NOUVELLE ASSISTANCE, DES NOUVELLES GARANTIES

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE rma

Votre mutuelle vous fait bénéficier de prestations d'assistance encore plus étendues

Vous êtes couverts même en cas d'une hospitalisation en ambulatoire

Le service d'assistance de la Mutuelle Santé Eiffage Energie vous accompagne également en cas d'hospitalisation en ambulatoire depuis le 1er janvier 2016 à travers la mise en place de prestations d'assistance telles que de l'aide à domicile, des prestations de bien-être et de confort, la garde de vos enfants, la garde des personnes dépendantes à charge ou encore la garde de vos animaux de compagnie.

Vous accompagnez et soutenez vos proches au quotidien : « Aide aux aidants »

Face aux aléas de la vie, chacun d'entre nous peut être confronté aux besoins de soutien de ses parents, de son conjoint ou d'un proche en perte d'autonomie ou en état de dépendance.
Le soutien que vous leur apportez fait de vous un aidant à part entière. C'est pour cela que le service d'assistance de la Mutuelle Santé Eiffage Energie vous accompagne au quotidien pour vous aider à tenir ce rôle de la meilleure façon possible.
Ainsi, vous serez écoutés, aidés, soutenus dans la gestion de cette situation et un panel très large de prestations d'assistance pourront vous être proposées (formation, matériel paramédical, médiation, frais d'inscription à une association, hébergement temporaire, aide à domicile) en fonction des besoins et de la situation...
L'ensemble du pôle psycho-social du service d'assistance de la Mutuelle Santé Eiffage Energie est à votre disposition pour faire un bilan complet de la situation et vous accompagne dans ce rôle d'aidant.

Une équipe à votre écoute

Faire face à la maladie ou à une situation professionnelle difficile est parfois compliquée à gérer. Mutuelle-Eiffage-Energie-Assistance vous propose, si vous en exprimez le besoin, une ligne d'écoute assurée par une psychologue clinicienne afin de vous soutenir dans la difficulté.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone ou par mail (mutuelle.energie@eiffage.com)
Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute **au 09 69 32 94 26 - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**
Ensemble, nous trouverons une solution.

Commission de contrôle

Les membres de la commission de contrôle statutaire sont rééligibles et le bulletin de couleur rose permet de vous exprimer. Les membres sont élus pour 2 ans et 5 postes sont à pourvoir.

Daniel HERMETZ de Verquin, Sandrine LEMEUR de Saint-Denis, et Francis MICHELET de Cergy sont membres sortants de la commission de contrôle et se représentent à vos suffrages.
Driss ABOURRIF du Siège à Vélizy et Nicole MILLE, retraitée, se présentent à vos suffrages.

Administrateurs

Cette année, **treize postes** sont à pourvoir.
Sont sortants et se représentent : Colette KOZIOL, Alain LE GAL, Jean-Charles PACHE, Valéry PENEL-CAPELLE, Patrick PICOULEAU et Patrick ROESCH.
Fin 2015, c'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès de Laurent MASSON. Il convient donc de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration.
Jean-Yves BELLEC (élu depuis 1992), Claudine DE FILPO (élu depuis 2002), Louis DUFOUR (élu depuis 2002), Florence MASSIAS (élue depuis 2008), Jean MASSON (élu depuis 1982) et Nicole MILLE (élue depuis 1992) ont décidé de mettre fin à leur activité mutualiste. Quelle que soit la durée de leur passage au sein du conseil, nous les remercions sincèrement.

De nouveaux candidats se présentent à vos suffrages : Alain BARRES, Alain CAPITAINE, Michèle GROSSET, Pascal GRUNER, Isabelle LEVASSEUR, Laurence QUERE et Aïsa RAMDANI.

Membres sortants

Colette KOZIOL
71 ans
Retraitée - Nord-Gravelines
Membre sortante
Élue depuis 2002

Alain LE GAL
63 ans
Retraité - Centre-Orléans
Membre sortant
Élu depuis 1980

Jean-Charles PACHE
57 ans
Magasinier - Sud-Ouest-Tarbes
Membre sortant
Élu depuis 2002

Valéry PENEL-CAPELLE
65 ans
Retraité - Ile-de-France-Le Coudray
Membre sortant
Élu depuis 1980

Patrick PICOULEAU
63 ans
Retraité - Transport & Distribution Cergy
Membre sortant
Élu depuis 2006

Patrick ROESCH
59 ans
Maître ouvrier - Thermie Est-Pulnoy
Membre sortant
Élu depuis 2012

Nouveaux candidats

Alain BARRES
56 ans
Conducteur de travaux
Ile de France - Saint-Denis

Alain CAPITAINE
56 ans
Responsable d'Affaires
Industrie Nord - Verquin

Michèle GROSSET
60 ans
P.C.R. - Officier de sécurité
Ile de France - Corbeil

Pascal GRUNER
47 ans
Conducteur de travaux
Lorraine Marne Ardennes
Nancy

Isabelle LEVASSEUR
53 ans
Relais Juridique
Haute Normandie - Harfleur

Laurence QUERE
48 ans
Secrétaire
Maine Bretagne - Morlaix

Aïsa RAMDANI
53 ans
Chef d'équipe
Ile de France - Antony

Nota : Afin de respecter nos statuts concernant les postes d'administrateurs (renouvellement 50% tous les 2 ans), les 12 premiers élus le seront pour 4 ans, le 13e le sera pour 2 ans.

N.B.
Il ne faut pas omettre :
- de signaler toute modification vous concernant,
- d'indiquer la personne susceptible de vous aider en cas de besoin,

Vous devez savoir que :
- les informations détenues à votre nom sur notre fichier informatique sont à votre disposition,
- votre secrétaire de section peut toujours vous guider dans vos démarches.

Nous vous rappelons que suivant les modalités portées en page 3 de couverture un déjeuner en commun aura lieu à l'issue de l'assemblée.

Rapport de gestion de l'exercice 2015

Delphine MAITRE
Trésorière

L'année 2015 aura été une année de changement pour notre Mutuelle. Changement de Responsable Administratif, changement majeur de méthode comptable dans le cadre de Solvabilité II, et enfin changement de signe dans le résultat de fin d'année avec une perte s'élevant à -50 403 euros. Ce résultat déficitaire est lié à la nouvelle méthode de travail comptable appelée « Chain Ladder ».

Cette dernière permet de calculer la « meilleure estimation » des provisions de sinistres, recommandée par notre autorité de contrôle (A.C.P.R.).

L'impact n'est pas sans importance puisque avec celle-ci, la provision pour prestations à payer, qui est plus importante, entraine une détérioration du résultat. Nous pouvons l'estimer à environ -92 000 euros par rapport au calcul selon l'ancienne méthode. De ce fait, sans cette nouvelle méthode comptable, le résultat net aurait été positif d'environ 42 000 euros.

Concernant l'évolution de notre effectif, il n'y a toujours pas de changement, puisqu'il est continuellement à la baisse de 1,50%.

Le volume des prestations servies est en forte augmentation de 189 327 euros, soit +2,03% par rapport à l'année précédente, qui rappelons-le, était de, -1,79%.

Les prestations par bénéficiaires sont à la hausse également de 3,58% alors que le nombre des bénéficiaires protégés est en recul constant.

Prestations par bénéficiaire	2012	2013	2014	2015
Prestations servies	9 789 004	9 488 137	9 318 392	9 507 719
Nombres de bénéficiaires	23 159	21 816	21 529	21 207
Prestations par bénéficiaires	422,69	434,92	432,83	448,33
TOTAL	7,50%	2,89%	-0,48%	3,58%

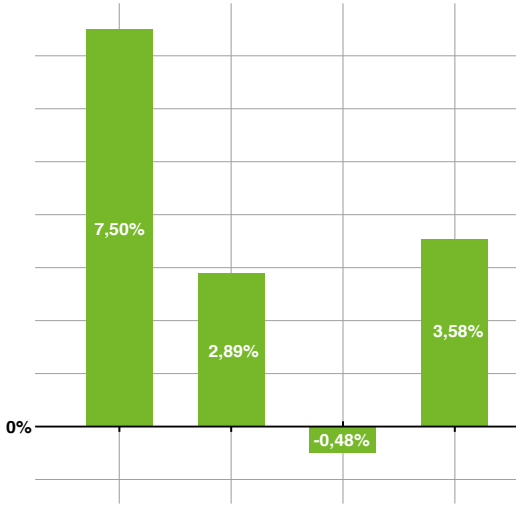

Charges

Prestations principales

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

	2014	2015	Différence	%
HONORAIRES MEDICAUX	858 383	853 759	-4 624	-0.54%
ACTES EN K + D.P. (Chirurgie)	457 665	495 475	37 810	8.26%
CHAMBRE PARTICULIERE	223 162	268 190	45 028	20.18%
RADIOLOGIE	235 594	240 519	4 925	2.09%
ANALYSES	278 171	271 317	-6 854	-2.46%
SOINS DENTAIRES	166 778	152 869	-13 908	-8.34%
PROTHESES DENTAIRES	1 513 871	1 536 484	22 613	1.49%
ORTHODONTIE	436 205	443 828	7 623	1.75%
ACTES PAR AM (Auxiliaires Médicaux)	385 735	398 208	12 474	3.23%
HOSPITALISATION	474 739	484 138	9 399	1.98%
SOINS EXTERNES HOPITAL	132 591	134 090	1 499	1.13%
PHARMACIE	1 467 218	1 384 001	-83 218	-5.67%
ORTHOPEDIE - APPAREILLAGE	418 063	530 038	111 975	26.78%
FORFAIT OPTIQUE	1 726 156	1 750 995	24 839	1.44%
FORFAIT LENTILLES	31 844	32 361	517	1.62%
FORFAIT JOURNALIER	291 427	316 339	24 912	8.55%
AUTRES	220 790	215 106	-5 684	-2.57%
TOTAL	9 318 392	9 507 719	189 327	2.03%

Les prestations servies qui ont les plus fortes hausses sont l'orthopédie-appareillage avec +26,78% suivie de la chambre particulière, +20,18%, et enfin le forfait journalier avec +8,55%.

Nous constatons, malheureusement, la pratique généralisée de la chambre particulière pour des hospitalisations dites « ambulatoires ».

Par ailleurs, les prestations qui continuent fortement de baisser sont les soins dentaires, -8,34% et en seconde position la pharmacie avec un recul de -5,67%.

Continuons à nous féliciter pour le recours aux génériques.

Les actes par auxiliaires médicaux (AM) évoluent de 3,23%, soit supérieur à la moyenne des prestations. Le recours aux soins masseurs (entre autre) ne cesse de progresser. Ainsi sur 5 ans, nous enregistrons une hausse de 10,56%.

L'orthopédie et l'appareillage connaissent, en 2015, également une envolée (+ 26,78%). Il s'agit peut-être d'un « effet d'aubaine » puisque depuis quelques années, la mutuelle propose une meilleure couverture des appareils auditifs. Il peut s'agir également d'une augmentation importante du nombre d'adhérents souffrant de troubles de l'audition.

Les frais d'optique semblent se stabiliser car nous ne connaissons plus les à-coups des années paires et impaires, conséquences de la décision prise en 2010 de ne rembourser qu'une fois tous les 2 ans.

Forte hausse du forfait journalier (+8,55 %) alors que l'hospitalisation ne progresse que de 1,98%. Les deux prestations étant étroitement liées, nous nous interrogeons chaque année du fait que leur variation, ne soit jamais parallèle.

Tableau des prestations sur 5 ans

Prestations (en k€)	2011	2012	variations %	2013	variations %	2014	variations %	2015	variations %	variation sur 5 ans
Honoraires médicaux	974	952	-2,26%	908	-4,62%	858	-5,51%	854	-0,54%	-12,32%
Chirurgie	351	424	20,80%	414	-2,36%	458	10,63%	495	8,26%	41,03%
Radiologie	245	237	-3,27%	238	0,42%	236	-0,84%	241	2,09%	-1,63%
Analyses	301	293	-2,66%	288	-1,71%	278	-3,47%	271	-2,46%	-9,97%
Soins dentaires	174	185	6,32%	184	-0,54%	167	-9,24%	153	-8,34%	-12,07%
Prothèse dentaire et orthodontie	2 018	1 992	-1,29%	2 012	1,00%	1 950	-3,08%	1 980	1,55%	-1,88%
Actes par AM	360	377	4,72%	377	0,00%	386	2,36%	398	3,15%	10,56%
Hospitalisation	468	525	12,18%	551	4,95%	475	-13,79%	484	1,98%	3,42%
Chambre particulière	184	190	3,26%	220	15,79%	223	1,36%	268	20,18%	45,65%
Pharmacie	1 609	1 635	1,62%	1 552	-5,08%	1 467	-5,48%	1 384	-5,67%	-13,98%
Optique-orthopédie	1 918	2 272	18,46%	2 095	-7,79%	2 176	3,87%	2 314	6,31%	20,65%
Forfait journalier	334	327	-2,10%	309	-5,50%	291	-5,83%	316	8,55%	-5,39%
Autres prestations	389	380	-2,31%	340	-10,53%	353	3,82%	349	-1,18%	-10,28%
TOTAL	**9 325**	**9 789**	**4,98%**	**9 488**	**2,08%**	**9 318**	**-1,79%**	**9 507**	**2,03%**	**1,95%**

Structures des charges de 2011 à 2015

Nous ne le répéterons jamais assez, pour affirmer, comme le démontre ce graphique, le matraquage fiscal dont sont victimes les mutuelles depuis 6 ans.

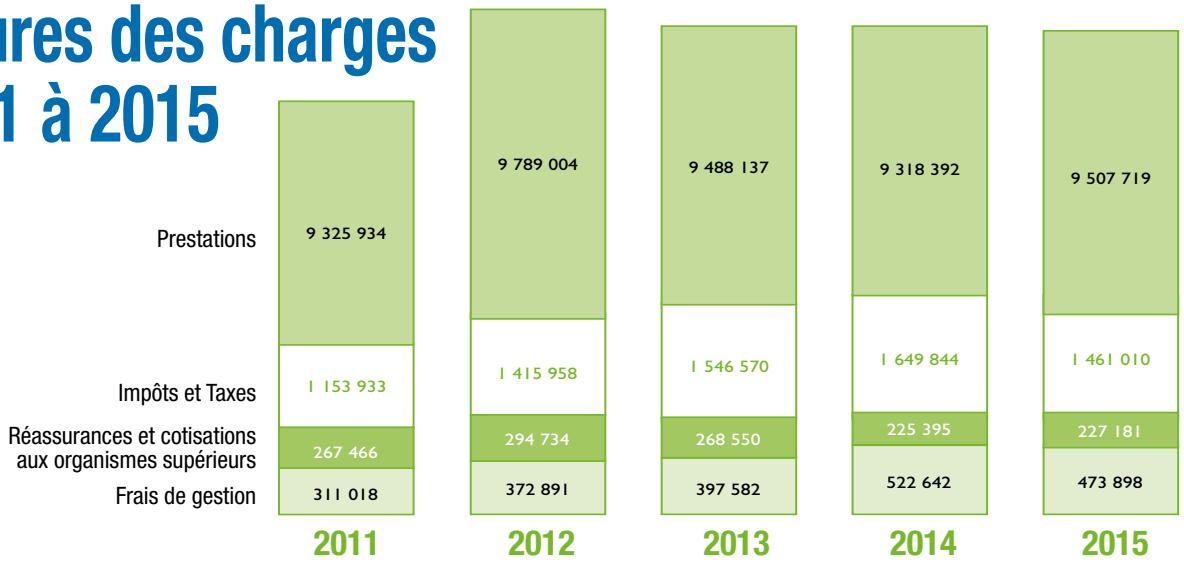

Frais généraux sur 5 exercices

Principaux frais	2011	2012	2013	2014	2015	Différence
Frais de personnel	113 439	159 584	168 278	174 861	154 611	-20 250
Frais informatique	7 475	17 693	17 156	51 621	32 964	-18 657
Frais d'études et d'audit	-	-	-	53 052	42 796	-10 256
Fournitures et imprimés	13 625	16 204	16 140	16 154	14 997	-1 157
Frais de poste et télécom	54 173	50 114	61 462	72 859	71 504	-1 355
Frais bancaires (frais de virements)	27 992	27 916	27 572	28 380	31 760	3 380
Frais de routage	7 368	8 347	7 754	9 650	8 629	-1 021
Frais de gestion Noémie	18 374	19 994	19 304	21 039	19 074	-1 965

Contrairement à l'année 2014, nos principaux frais de gestion sont en net recul de -51 281 euros, soit -13,62%. Comme nous vous l'expliquions l'an passé, plusieurs postes avaient fortement augmentés comme les frais informatiques, avec la mise en place des prélèvements automatiques SEPA, la gestion informatique pour la portabilité des chômeurs et le recours à des cabinets extérieurs pour nous préparer aux nouvelles directives très techniques. Pour la plupart de ces postes, les travaux ont été achevés et c'est pour ces raisons que nous revenons à des dépenses plus stables. Cependant, il reste des travaux en cours notamment sur les nouvelles normes imposées par la directive Solvabilité II. Pour ce faire, nous avons encore besoin de cabinets extérieurs.

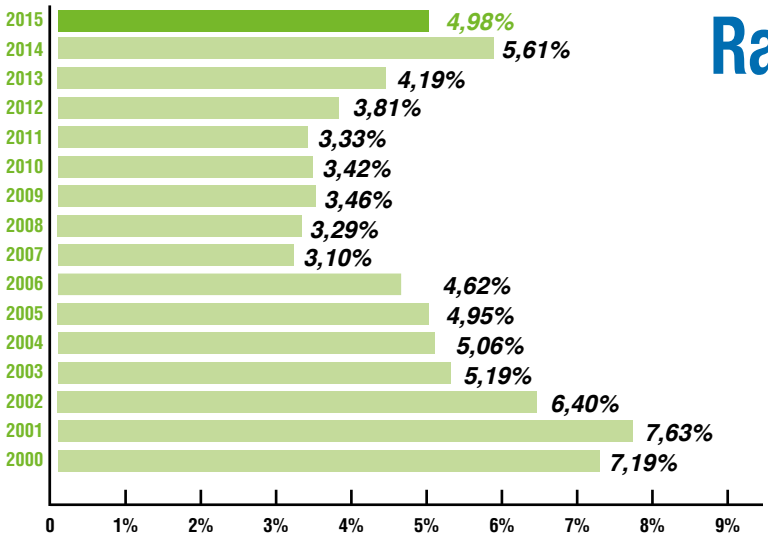

Rapport frais de gestion
sur prestations

Frais de gestion / Cotisations T.T.C.	**4,00 %**
Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C.	**0,05 %**
TOTAL DES 2	**4,05 %**

Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 - mention obligatoire : *« Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »*

Les autres charges

Ce poste concerne les cotisations aux organismes supérieurs et de réassurance. Etant calculées sur le nombre d'adhérents, elles restent stables, puisque certains organismes ont réajustés leurs tarifs.
Les charges diverses, notamment la contribution foncière des entreprises (anciennement taxe professionnelle), est en constante augmentation. Elle a doublé de 2014 à 2015 pour atteindre 31 833 euros.

Il faut ajouter que cette taxe est exigible à 60% de son montant en 2015 et le sera à 100% en 2016 !
En revanche, le résultat net de l'exercice 2015 étant une perte, le poids de la fiscalité, toutes taxes confondues bien que toujours aussi scandaleux diminue de 12%.

Poids de la fiscalité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CMU	629 928	666 385	679 767	649 577	645 856	641 491	633 898
TSCA	-	-	474 166	722 759	726 884	727 120	711 301
CONTRIBUTION SOCIALE	-	-	-	-	19 460	19 485	27 643
PARTICIPATION ORGANISME DE SANTE	-	-	-	-	26 910	53 290	56 335
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	-	-	-	-	-	15 222	31 833
SOUS / TOTAL	**629 928**	**666 385**	**1 153 933**	**1 372 336**	**1 419 110**	**1 456 608**	**1 461 010**
IMPOT SUR LES SOCIETES	-	-	-	41 602	127 460	193 236	0
TOTAL	**629 928**	**666 385**	**1 153 933**	**1 413 938**	**1 546 570**	**1 649 844**	**1 461 010**

Compte de résultat 2015 en k€

Recettes

Au 1er janvier 2015, les cotisations ont augmenté de 2% pour les adhérents actifs et 2,50% pour les adhérents inactifs.

Mais, malgré cette hausse et le coup de pouce de notre Direction qui a augmenté le taux de la dotation perçue par le CCE et notre effectif en diminution, les prestations versées sont passées de 9 318K euros en 2014 à 9 508K euros en 2015, soit une augmentation de 2%.

Une nouvelle politique de placements mise en place courant 2015 nous a permis d'augmenter nos revenus financiers de 2 000 euros par rapport à 2014.

Cette politique se poursuivra dans le temps pour répondre à la directive « SOLVABILITÉ II » qui demande une diversification de nos placements, bien entendu sécurisés.

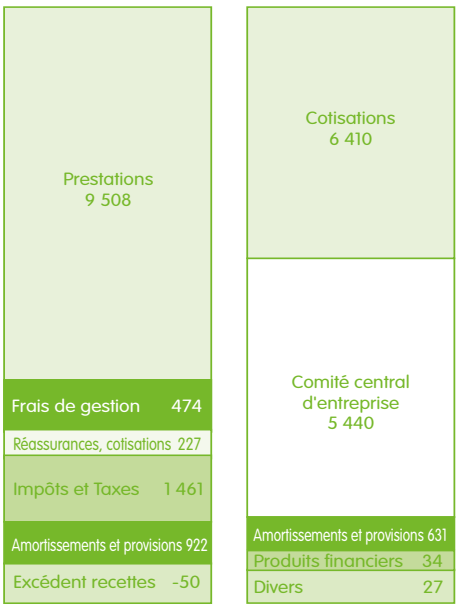

Origine et utilisation de 100 € de recettes

En 2015, les adhérents ont versé en moyenne 53,59 euros et ont perçu 79,49 euros contre 53,08 euros et 76,93 euros en 2014.

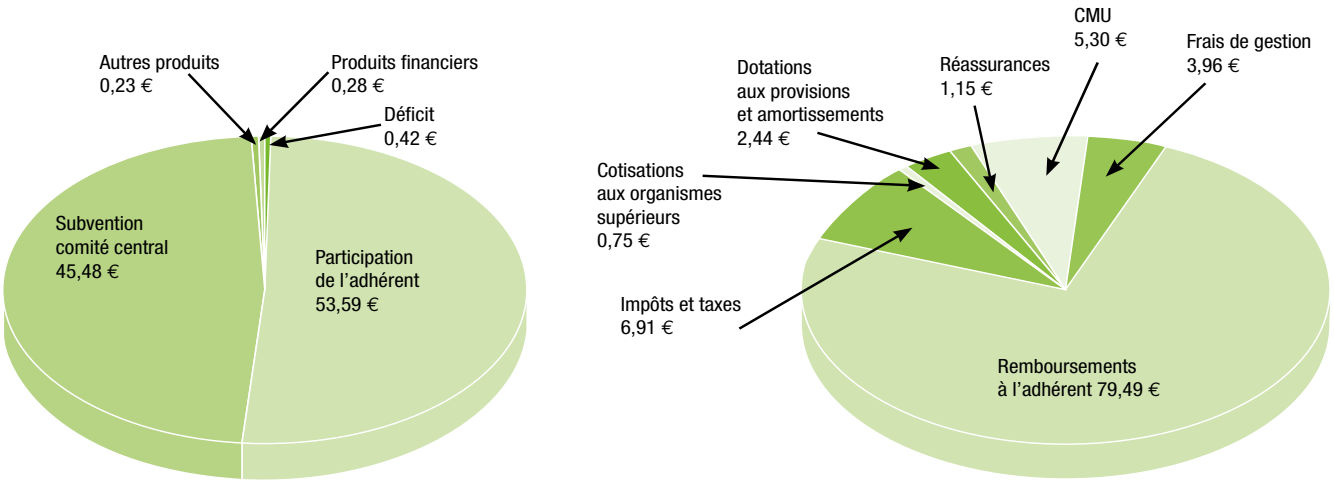

Après la présentation détaillée de l'exercice 2015, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2016.

Budget prévisionnel 2016

DÉPENSES	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECARTS 2014 sur prévisions	PREVISIONS 2015	REALISE 2015	ECARTS 2015 sur prévisions	PREVISIONS 2016
PRESTATIONS	9 744	9 318	-426	9 632	9 508	-124	9 486
FRAIS DE GESTION	450	523	73	490	474	-16	495
REASSURANCES	156	137	-19	142	138	-4	150
COTISATIONS ORGANISMES	103	88	-15	91	89	-2	88
C.M.U.	637	641	4	645	634	-11	629
IMPOTS ET TAXES	785	1 009	224	825	827	2	814
PROVISIONS - AMORTISSEMENT	100	-113	-213	120	291	171	120
EXCEDENTS DE RECETTES	0	387	387	0	-50	-50	0
TOTAL	**11 975**	**11 990**	**15**	**11 945**	**11 911**	**-34**	**11 782**

RECETTES	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECARTS 2014 sur prévisions	PREVISIONS 2015	REALISE 2015	ECARTS 2015 sur prévisions	PREVISIONS 2016
COTISATIONS	6 495	6 429	-66	6 540	6 410	-130	6 409
COMITE CENTRAL ET COMITES	5 445	5 496	51	5 350	5 440	90	5 300
PRODUITS FINANCIERS	20	32	12	40	33	-7	50
DIVERS	15	33	18	15	28	13	23
TOTAL	**11 975**	**11 990**	**15**	**11 945**	**11 911**	**-34**	**11 782**

Cette année, le périmètre de notre Mutuelle devrait rester stable mais en ce qui concerne les effectifs, nous pouvons nous attendre à une nouvelle diminution liée à la conjoncture, la politique de notre groupe et à la future mutation de certains de nos collaborateurs comptables vers les CSP (Centre de Services Partagés).
Une fois de plus, nous ne pouvons qu'espérer une stabilisation du volume global des prestations.
Nous ne pouvions pas refermer ce chapitre sans vous parler de 2017, où nous pourrions nous attendre à des variations de périmètre. C'est la conséquence indirecte des élections professionnelles dans l'UES Eiffage Energie de novembre 2015. Nous souhaitons vivement qu'elle le soit dans le bon sens pour la pérennité de notre Mutuelle !
Le Conseil d'Administration suit régulièrement les comptes et reste vigilant au moindre dérapage. Et c'est avec un grand plaisir, lors de notre Assemblée Générale annuelle, que nous répondrons aux questions que vous pourriez vous poser.

Informations obligatoires
prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Etendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Qualité	Prénom	Nom	Naissance	Autres mandats mutualistes
Présidente	Anny	GOUY	05/02/1949	Néant
Vice-Président	Valéry	PENEL-CAPELLE	19/09/1950	Néant
Secrétaire	Florence	MASSIAS	26/10/1967	Néant
Secrétaire-adjointe	Sandrine	HAYEZ	24/11/1968	Néant
Trésorière	Delphine	MAITRE	31/03/1983	Administrateur à l'U.N.M.E
Membre	Jean-Yves	BELLEC	16/03/1943	Néant
Membre	Florian	BONTEMPS	19/12/1984	Néant
Membre	Victor	BRIAIS	28/10/1954	Néant
Membre	Bernard	BURGHGRAEVE	25/04/1959	Néant
Membre	Frédéric	COLIN	19/12/1972	Néant
Membre	Claudine	DE FILPO	26/05/1954	Néant
Membre	Louis	DUFOUR	18/02/1955	Néant
Membre	Jérôme	FREGNACQ	23/09/1978	Néant
Membre	Colette	KOZIOL	15/05/1945	Néant
Membre	Alain	LE GAL	30/10/1952	Néant
Membre	Jean	MASSON	27/09/1946	Néant
Membre	Nicole	MILLE	02/10/1947	Néant
Membre	Joël	MORIN	22/12/1958	Néant
Membre	Jean-Charles	PACHE	17/06/1958	Néant
Membre	Patrick	PICOULEAU	28/09/1952	Néant
Membre	Patrick	ROESCH	10/07/1956	Néant
Membre	Patrice	THILLET	02/05/1961	Néant

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat de l'exercice	1 753 130,08	270 446,47	508 563,61	386 529,90	-50 402,90

La perte générée en 2015, liée au changement de méthode dans le calcul de la provision pour prestations à payer, altère très moderemment nos fonds propres.

Calcul de la marge de solvabilité et du fonds de garantie

La marge de solvabilité est plus de 4 fois supérieure au minimum requis et le fond de garantie plus de 5 fois. Ces ratios permettent de constater que la mutuelle est en mesure de faire face à ses obligations actuelles et à venir.

MARGE DE SOLVABILITE CONSTITUEE (MS) en euros	31/12/2014	31/12/2015
Capitaux propres	10 770 407	10 720 004
- Immobilisations incorporelles	-25 098	-25 098
Marge de solvabilité constituée	**10 745 309**	**10 694 906**

MARGE DE SOLVABILITE MINIMUM REQUISE en euros	31/12/2014	31/12/2015
Prestations	9 318 392	9 507 719
Cotisations nettes hors-taxe (*)	10 419 555	10 367 036
Marge de solvabilité requise en fonction des cotisations (18% < 57.5M€et 16%>57.5M€)	*1 875 520*	*1 866 066*
Prestations moyennes brutes sur 3 ans	9 531 844	9 438 083
Marge de solvabilité requise en fonction des prestations (26 % < 40.3M€et 23% >40.3M€)	*2 478 280*	*2 453 902*
Marge de solvabilité minimum requise	**2 478 280**	**2 453 902**
Ratio de Marge de solvabilité	**434%**	**436%**

FONDS DE GARANTIE	31/12/2014	31/12/2015
Marge de solvabilité constituée	**10 745 309**	**10 694 906**
Fonds de garantie minimum requis	1 900 000	1 900 000
Ratio de Fonds de garantie	**566%**	**563%**

Analyse des placements

Les réserves de la mutuelle déposées sur le compte courant de la Société Eiffage Energie ont nettement diminué. Ceci pour mieux répondre aux exigences de la nouvelle directive européenne en matière de solvabilité.

PASSIF PROTÉGÉ		PLACEMENTS	
Dettes privilégiées	**287 135,00**	**Placements admis**	**8 985 024,23**
Impôts sur les bénéfices	0,00	Sicav Poste première 2-3 Garantie par emprunt d'Etat	1 175 769,62
Participation des organismes de santé	56 335,00	Compte sur livret Banque Postale	7 309 254,61
URSSAF Contribution CMU à verser	156 513,00	SICAV Mutuelles Banque Postale	500 000,00
Taxe convention d'assurance à payer	60 474,00		
Contribution sociale de solidarité à payer	13 813,00		
Autres dettes envers les adhérents	**937 174,27**		
Prestations à payer	1 151,81		
Provisions pour dossiers non parvenus	921 816,35		
Réassurance à reverser	11 440,00	**Autres placements**	**2 708 088,13**
Provision pour risques et charges	0,00	Compte courant Eiffage Energie	2 668 088,13
Cotisations actifs perçus d'avance	2 766,11	Titres subordonnés AGRUME	40 000,00
TOTAL	1 224 309,27	TOTAL	11 693 112,36

PASSIF PROTEGE / PLACEMENTS ADMIS	
Passif protégé	1 224 309,27
Placements admis	8 985 024,23
Taux de couverture du passif protégé	**7,339**

Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF

		2015	2014
A1	Actifs incorporels	0,00	0,00
A2	Placements	9 025 024,23	4 742 311,58
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	9 025 024,23	4 742 311,58
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	-790,44	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
A6	Créances	2 887 108,31	6 993 138,75
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	1 277,40	3 968,95
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	1 277,40	3 968,95
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	2 885 830,91	6 989 169,80
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	199 944,00	
	A6cc Débiteurs divers	2 685 886,91	6 989 169,80
A7	Autres actifs	40 307,05	42 042,65
	A7a Actifs corporels d'exploitation	14 887,38	14 522,60
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	25 419,67	27 520,05
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus	0,00	0,00
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		**11 951 649,15**	**11 777 492,98**

PASSIF

		2015	2014
B1	Fonds mutualistes et réserves	**10 720 003,83**	**10 770 406,73**
B1.1	Fonds propres	10 720 003,83	10 770 406,73
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b Ecarts de réévaluation		
	B1c Réserves	10 541 806,73	10 155 276,83
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	-50 402,90	386 529,90
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	**921 816,35**	**630 956,26**
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	0,00	0,00
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	921 816,35	630 956,26
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	0,00	0,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution		
B6	Provisions pour risques et charges	**0,00**	**5 000,00**
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	**309 828,97**	**371 129,99**
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	22 693,97	27 384,87
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	287 135,00	343 745,12
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Créditeurs divers	287 135,00	343 745,12
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		**11 951 649,15**	**11 777 492,98**

Compte de résultat 2015

I. Compte de résultat Résultat technique des opérations Non-vie

	2015				2014
	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A - B - C)	Opérations nettes (A)
D1 Cotisations acquises	**10 367 036,43**			**10 367 036,43**	**10 419 554,68**
D1a Cotisations	10 367 036,43			10 367 036,43	10 419 554,68
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00			0,00	0,00
D2 Produits placements alloués compte non technique	**2 643,94**			**2 643,94**	**1 750,36**
D3 Autres produits techniques	**0,00**			**0,00**	**0,00**
D4 Charge des prestations	**9 987 348,65**			**9 987 348,65**	**9 535 550,69**
D4a Prestations et frais payés	9 696 488,56			9 696 488,56	9 535 550,69
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	290 860,09			290 860,09	0,00
D5 Charges des autres provisions techniques	**0,00**			**0,00**	**0,00**
D6 Participation aux résultats	**0,00**			**0,00**	**0,00**
D7 Frais d'acquisition et d'administration	**29 812,81**			**29 812,81**	**45 490,17**
D7a Frais d'acquisition	5 968,80			5 968,80	7 906,81
D7b Frais d'administration	23 844,01			23 844,01	37 583,36
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution				0,00	0,00
D8 Autres charges techniques	**344 742,32**			**344 742,32**	**320 038,55**
D9 Charge de la provision pour égalisation				**0,00**	**0,00**
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	**7 776,59**			**7 776,59**	**520 225,63**

III. Compte de résultat - Compte non technique

	2015	2014
F1 Résultat technique des opérations Non-vie	**7 776,59**	**520 225,63**
F2 Résultat technique des opérations Vie		
F3 Produits des placements	**33 535,43**	**31 628,87**
F3a Revenus des placements	33 535,43	31 628,87
F3b Autres produits des placements	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie		
F5 Charges des placements	**333,41**	**399,08**
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements	333,41	399,08
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements		
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	**2 643,94**	**1 750,36**
F7 Autres produits non techniques		
F8 Autres charges non techniques	**116 175,34**	**125 880,33**
F8a Charges à caractère social	112 565,00	121 410,82
F8b Autres charges non techniques	3 610,34	4 469,51
F9 Résultat exceptionnel	**27 437,77**	**32 656,34**
F9a Produits exceptionnels	27 705,77	32 656,34
F9b Charges exceptionnelles	268,00	0,00
F10 Impôts sur le résultat	**0,00**	**193 235,96**
F11 Solde intermédiaire	**-50 402,90**	**263 245,11**
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées		
F14 Résultat de l'exercice	**-50 402,90**	**263 245,11**

Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF

		2014	2015	
IMMOBILISATIONS				
5181000	MATERIEL BUREAUTIQUE	6 181,03	6 181,03	
5801	AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAUTIQUE	-6 181,03	-6 181,03	
5182000	MOBILIER DE BUREAU	1 210,91	1 210,91	
5802	AMORTISSEMENT MOBILIER DE BUREAU	-1 210,91	-1 210,91	
5081000	LOGICIEL INFORMATIQUE	25 098,00	25 098,00	
5804	AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-25 098,00	-25 098,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				
5101000	FNMF FONDS D'INTERVENTION	10 132,83	10 132,83	
5101900	PROVISION POUR DEPRECIATION FONDS FNMF	-1 367,93	-1 003,15	
5102000	DEPOTS SYNDICATS DE PHARMACIENS	5 757,70	5 757,70	
PLACEMENTS				
230202	TITRES SUBORDONNES AGRUME	40 000,00	40 000,00	
230203	SICAV MUTUELLE LA BANQUE POSTALE 5 ans	500 000,00	500 000,00	
	TOTAL I	**554 522,60**	**554 887,38**	**554 887,38**
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
COTISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
4186000	COTISATIONS INACTIFS A RECEVOIR	2 548,85	1 277,40	
4186010	COTISATIONS ACTIFS A RECEVOIR	1 007,45	0,00	
418810	PARTICIPATION CCE A RECEVOIR	412,65	0,00	
AUTRES CRÉANCES				
4688000	CHARGES PAYEES D'AVANCE	0,00	17 798,78	
CREANCES DIVERSES				
4440000	IMPOTS BENEFICES ACOMPTES VERSES	0,00	193 236,00	
4470000	CVAE A RECEVOIR	0,00	6 708,00	
463000	COMPTE COURANT FINANCIER EIFFAGE ENERGIE	5 815 881,72	2 668 088,13	
4631	FONDS DE RESERVE EIFFAGE ENERGIE	1 173 288,08	0,00	
DISPONIBILITÉS				
2302010	SICAV PREMIERE MONETAIRE LA BANQUE POSTALE	1 175 769,62	1 175 769,62	
290000	PROVISION POUR DEPRECIATION PLACEMENT	0,00	-790,44	
5140000	COMPTE CHEQUE POSTAL PARIS	26 567,36	24 738,31	
5150000	CREDIT MUTUEL	805,43	540,47	
5172000	LIVRET- BANQUE POSTALE	3 026 541,96	7 309 254,61	
5300000	CAISSE	147,26	140,89	
	TOTAL II	**11 222 970,38**	**11 396 761,77**	**11 396 761,77**
		11 777 492,98		**11 951 649,15**

PASSIF

		2014	2015	
RÉSERVES LÉGALES				
1021000	FONDS D'ETABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063000	FONDS DE RESERVE	10 155 276,83	10 541 806,73	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
120000	RESULTAT	386 529,90	-50 402,90	
	TOTAL I	**10 770 406,73**	**10 720 003,83**	**10 720 003,83**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
40863	PROVISION POUR CONGRES 2015	5 000,00	0,00	
	TOTAL II	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
DETTES D'EXPLOITATION				
DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER				
4086100	PRESTATIONS A PAYER	1 293,82	1 151,81	
3322000	PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	630 956,26	921 816,35	
DETTES DIVERSES				
AUTRES DETTES				
4686000	FRAIS BANCAIRES A PAYER	354,36	2 988,92	
4686100	FRAIS DE GESTION A PAYER	1 256,38	0,00	
4686200	FRAIS DE GESTION T.P. A PAYER	3 564,19	213,31	
4686300	AFFRANCHISSEMENT A PAYER	1 384,32	1 149,02	
4686400	CHARGES DIVERSES A PAYER	8 651,05	2 984,80	
4431000	CONTRIBUTION CMU A PAYER	159 778,00	156 513,00	
4686430	PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE A PAYER	53 290,00	56 335,00	
4686500	REASSURANCE A REVERSER	10 296,00	11 440,00	
4432000	TAXE SUR CONVENTION D'ASSURANCE A PAYER	62 625,00	60 474,00	
4433000	CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE A PAYER	0,00	13 813,00	
4440000	IMPOTS SUR LES BENEFICES A PAYER	68 052,12	0,00	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE				
4870000	COTISATIONS ACTIFS PERCUES D'AVANCE	584,75	0,00	
4876000	COTISATIONS INACTIFS PERCUES D'AVANCE	0,00	2 766,11	
	TOTAL III	**1 002 086,25**	**1 231 645,32**	**1 231 645,32**
		11 777 492,98		**11 951 649,15**

Compte de résultat 2015

CHARGES

		2014	2015		
PRESTATIONS BRUTES					9 507 719,29
96562010	HONORAIRES MEDICAUX	858 383,25	853 759,42		
96562020	ACTES DE CHIRURGIE	457 665,16	495 475,25		
96562021	FORFAIT P.A.T.	29 448,00	33 894,00		
96562030	RADIOLOGIE	235 594,23	240 518,86		
96562040	ANALYSES	278 171,46	271 317,25		
96562050	SOINS DENTAIRES	166 777,53	152 871,31		
96562060	PROTHESES DENTAIRES	1 513 870,72	1 536 484,07		
96562062	ORTHODONTIE	436 205,30	443 828,12		
96562070	ACTES PAR AM	385 734,73	398 208,37		
96562080	SOINS EXTERNES A L'HOPITAL	132 590,98	134 090,21		
96562100	HOSPITALISATION	474 739,12	484 137,74		
96562101	CHAMBRE PARTICULIERE	223 162,17	268 190,43		
96562102	FRAIS ACCOMPAGNANT	780,64	685,20		
96562120	PHARMACIE	1 467 218,28	1 384 000,71		
96562131	ORTHOPEDIE	418 062,57	530 037,71		
96562133	OPTIQUE	1 757 999,89	1 783 356,85		
96562180	CURES THERMALES	19 659,49	25 362,83		
96562190	TRANSPORTS EN AMBULANCE	48 693,48	41 393,01		
96562210	VACCINS ANTI-GRIPPE	305,22	575,00		
96562250	FORFAIT JOURNALIER	291 426,50	316 338,50		
96562260	SOINS DIVERS	492,73	629,45		
96563000	MATERNITE	108 225,00	97 175,00		
96565100	INDEMNITES DECES et INDEMNITES OBSEQUES	11 570,00	14 040,00		
PRESTATIONS NETTES		**9 316 776,45**	**9 506 369,29**	**9 506 369,29**	
AUTRES PRESTATIONS					
9656810	SECOURS EXCEPTIONNELS	1 615,82	1 350,00		
		1 615,82	**1 350,00**	**1 350,00**	
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS					319 287,20
9606100	CARBURANT	1 238,70	190,77		
9606400	FOURNITURES ET IMPRIMES	16 154,31	14 997,38		
9606430	IMPRIMES ASSEMBLEE GENERALE	14 162,40	12 039,60		
		31 555,41	**27 227,75**	**27 227,75**	
9611300	SECURITE SOCIALE NOEMIE	21 039,11	19 074,39		
9611400	GESTION DU TIERS-PAYANT	5 733,38	3 250,32		
9611500	FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE	51 621,40	32 964,33		
9616620	URSSAF ADMINISTRATEURS	504,00	504,00		
9616640	CONTRIBUTION ACPR	2 231,88	2 188,20		
9618000	DOCUMENTATION GENERALE	532,60	361,00		
9622000	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	13 462,66	13 595,71		
9622200	HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	9 997,15	10 017,98		
9622300	HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT	53 052,00	42 796,40		
9625110	DEPLAC. et MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION	20 935,54	19 787,85		
9625120	DEPLAC. et MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF	4 322,62	5 831,58		
9625121	FRAIS DE VEHICULE	5 405,77	953,79		
9625140	DEPLAC. et MISSIONS COMMISSION DE CONTROLE	894,62	1 004,42		
9625150	FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE	15 604,82	17 011,95		
9625160	FRAIS DE CONGRES	0,00	25,35		
9626000	FRAIS DE POSTES ET DE TELECOM	72 858,79	71 504,39		
9628210	FRAIS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS	0,00	10 798,40		
9628700	FRAIS DE ROUTAGE	9 649,80	8 629,35		
9636000	FRAIS BANCAIRES	28 379,73	31 760,04		
		316 225,87	**292 059,45**	**292 059,45**	
CHARGES DE PERSONNEL					154 611,15
9641000	APPOINTEMENTS ET CHARGES	174 860,65	154 611,15		
		174 860,65	**154 611,15**		
AUTRES CHARGES					89 333,36
9658111	COTISATIONS FEDERALES FNMF	57 451,68	56 713,59		
9658112	COTISATIONS U.N.M.E.	5 235,84	6 889,28		
9658113	COTISATIONS GIE SESAME-VITALE	1 415,26	1 354,08		
9658116	COTISATIONS SYSTÈME FEDERAL GARANTIE	50,66	48,64		
9658117	COTISATIONS AGRUME	24 003,60	24 327,77		
		88 157,04	**89 333,36**		
CHARGES DIVERSES					1 038 417,79
963511	CONTRIBUTION FONCIERE (CVAE)	15 222,00	31 833,00		
968640	DOTATIONS AUX PROVISIONS DEPREC. ACTIFS	0,00	790,44		
968680	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 670,58	0,00		
968681	DOTATIONS PROVISIONS CONGRES	2 500,00	0,00		
9686310	DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS A PAYER	0,00	921 816,35		
969520	CONTRIBUTION SOCIALE	19 485,00	27 643,00		
9695300	PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE	53 290,00	56 335,00		
		98 167,58	**1 038 417,79**		
CHARGES EXCEPTIONNELLES					268,00
9678800	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	268,00		
		0,00	**268,00**		
SOLDE CREDITEUR AVANT IMPÔTS		**579 765,86**	**-50 402,90**		
9695000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-193 235,96	0,00		0,00
SOLDE CREDITEUR APRÈS IMPÔTS		**386 529,90**	**-50 402,90**		-50 402,90
		10 607 124,68			11 059 233,89

PRODUITS

		2014	2015		
COTISATIONS					
PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE					10 367 036,43
COTISATIONS STATUTAIRES T.T.C.				6 410 109,23	
COTISATIONS ADHERENTS ACTIFS T.T.C.					
7560001	COTISATIONS ACTIFS	4 905 762,40	4 831 210,53		
COTISATIONS ADHÉRENTS INACTIFS T.T.C.					
7561100	COTISATIONS INACTIFS	1 508 154,55	1 565 406,35		
		6 413 916,95	**6 396 616,88**		
PARTICIPATION ENTREPRISES T.T.C.					
7571200	EIFFAGE ENERGIE POUR EX- FILIALES	15 460,00	13 492,35		
		15 460,00	**13 492,35**		
PARTICIPATION COMITÉS ENTREPRISES T.T.C.				5 439 973,85	
7571300	COMITE CENTRAL EIFFAGE ENERGIE	5 496 026,40	5 439 973,85		
		5 496 026,40	**5 439 973,85**		
	A =	**11 925 403,35**	**11 850 083,08**		
COTISATIONS RÉASSURANCES				-137 847,65	
9657210	CAISSE AUTONOME VIE DECES	-95 821,92	-92 110,81		
9658130	COTISATIONS ASSISTANCE	-41 415,75	-45 736,84		
	B =	**-137 237,67**	**-137 847,65**		
PRODUITS STATUTAIRES NETS T.T.C.	**C = A + B**	**11 788 165,68**	**11 712 235,43**		
TAXES				-1 345 199,00	
7010000	CONTRIBUTION C.M.U.	-641 491,00	-633 898,00		
7010000	TAXE SUR CONVENTIONS D'ASSURANCE	-727 120,00	-711 301,00		
	D =	**-1 368 611,00**	**-1 345 199,00**		
PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE	**E = C + D**	**10 419 554,68**	**10 367 036,43**		
PRODUITS D'EXPLOITATION					630 956,26
REVENUS DE COMPTE COURANT					
7868120	REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS A PAYER	123 284,79	630 956,26		
		123 284,79	**630 956,26**		
PRODUITS FINANCIERS					33 535,43
REVENUS DE COMPTE COURANT					
768100	FONDS DE RESERVE EIFFAGE ENERGIE	1 128,79	0,00		
768200	COMPTE FINANCIER EIFFAGE ENERGIE	7 600,61	0,00		
PROVISIONS					
7868130	REPRISE SUR PROVISION DEPRECIATION ACTIF	0,00	364,78		
AUTRES PRODUITS					
768300	INTERETS COMPTE A TERME	11 508,71			
7686000	INTERÊTS TITRES SUBORDONNES	700,00	458,00		
768700	LIVRET BANQUE POSTALE	8 934,51	32 712,65		
769000	PLUS VALUES SICAV	1 756,25	0,00		
		31 628,87	**33 535,43**		
PRODUITS EXCEPTIONNELS					27 705,77
7780000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 656,34	27 705,77		
		32 656,34	**27 705,77**		
		10 607 124,68			11 059 233,89

Rapport de la commission de contrôle pour l'exercice 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que votre Assemblée Générale du 30 mai 2015 a bien voulu nous confier, notre réunion s'est tenue le 28 janvier 2016 au Siège de la Mutuelle, en présence de la Présidente, de la Trésorière, et du Responsable Administratif.

Nous avons procédé aux opérations suivantes :
- pointage des dépenses enregistrées sur le C.C.P. Paris et de la présence des justificatifs,
- vérification du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2015,
- vérification du journal de caisse au 31 décembre 2015 et du solde à ce jour,

Les justificatifs des dépenses nous ont été présentés lors de nos différents contrôles.
Lors de nos opérations de vérification, tous les documents réclamés nous ont été fournis.
Nous avons pu constater que la comptabilité ne comporte pas d'anomalie et nous pouvons certifier, suite à nos investigations, que la gestion de notre Mutuelle est saine.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

La Commission de Contrôle (signé)
Michèle GROSSET
Daniel HERMETZ
Sandrine LE MEUR
Isabelle LEVASSEUR